



SMV

Formation Audit Conseil

RESSOURCES HUMAINES

LE COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE (CSE)

DUREE : 2 jours

PUBLIC :

Responsables et collaborateurs du service RH ou administration du personnel, gestionnaires des relations sociales, managers en lien avec les représentants du personnel, membres du Comité Social et Economique (CSE)

PREREQUIS : Aucun

OBJECTIF DE LA FORMATION :

Tout savoir sur le Comité Social et Economique

OBJECTIFS

PEDAGOGIQUES :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de : Savoir gérer la transition entre les ex-IRP et le nouveau Comité Social et Economique.
Connaître les différentes attributions du CSE.
Sécuriser le fonctionnement de cette nouvelle instance.
Identifier les possibilités d'adaptation laissées aux entreprises dans la vie de cette instance.
Connaître les moyens dont bénéficient les membres du CSE pour exercer leur mandat.

MOYENS

PEDAGOGIQUES :

Alternance d'apports théoriques et pratiques, mises en situation
Moyens humains : Formateur expert dans le domaine.

NOTRE PLUS

SMV ACADEMY :

Notre formateur vous accompagne avant, pendant et après la formation.

○ MISE EN PLACE DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE (CSE)

- ▶ Transition des ex- IRP vers le nouveau Comité Social et Économique (CSE) : quel calendrier ?
- ▶ Cadre d'implantation : notion d'établissement distinct – unité économique et social – CSE central
- ▶ Composition du CSE
- ▶ Extension possible du CSE : le Conseil d'entreprise

○ ATTRIBUTIONS DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE (CSE)

- ▶ Les différents domaines de compétences : vie économique et financière, organisation de l'entreprise, santé et conditions de travail...
- ▶ Réclamations individuelles et collectives
- ▶ Informations et consultations
 - informations et consultations récurrentes et ponctuelles : domaines, périodicité, possibilité d'adaptation par accord
 - modalités de consultation : procédure, délais, contestation, articulation avec le CSE central, niveau de consultation en fonction de l'organisation de l'entreprise et du groupe
- ▶ Attributions spécifiques en matière de santé, sécurité et conditions de travail
 - mise en place d'une Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT)
 - analyse des risques et enquêtes
 - inspections
 - pouvoir d'initiative et de propositions
- ▶ Base de Données Économiques et Sociales (BDES) : accès, structure, nouvelles possibilités d'adaptation par accord
- ▶ Recours à expertises
 - nouveaux domaines d'expertise
 - nouvelles procédures et possibilités de recours
 - nouvelles répartitions de prise en charge financière
- ▶ Droits d'alerte : atteinte aux libertés individuelles, alerte économique, "danger grave et imminent"
- ▶ Gestion des activités sociales et culturelles
- ▶ Possibilité de négociation avec le CSE dans les entreprises sans délégué syndical
- ▶ Conseil d'entreprise : attributions du CSE, pouvoir de négocier

○ REGLES D'EXERCICE DU MANDAT AU CSE

- ▶ Règles générales de fonctionnement : principe de non-discrimination, mandat et parcours professionnel, exercice du mandat pendant la suspension du contrat de travail
- ▶ Heures de délégation : nouvelles modalités d'utilisation, présomption de bonne utilisation
- ▶ Liberté de déplacement
- ▶ Modes de communication : affichage, tracts, NTIC
- ▶ Formation des membres

○ FONCTIONNEMENT DU CSE

- ▶ Règlement intérieur - Les réunions - Commissions
- ▶ Moyens financiers : nouvelles subventions, nouvelles possibilités d'utilisation, obligations incombant au CSE

○ PROTECTION DES MEMBRES DU CSE

- ▶ Bénéficiaires de la protection - Domaines où s'exerce la protection
- ▶ Procédure, recours

○ DELIT D'ENTRAVE AU CSE

- ▶ Définition et caractéristiques - Sanctions encourues

V1.8/12/2020